XXXII.

Le Prince d'Orange à Wesenbeke. Le duc d'Alva a exempté la ville de Bois-le-duc de sa garnison pour la somme de 40000 florins de sorte que 5 enseignes peut-être seront transferés à Leide et à Delft. Wesenbeke pourra démontrer aux députés de ces deux villes que cela ne peut servir qu'à leur advantage. — Brit. Mus. Cotton Mss. Galba C. IV, (83)87. Publ. par Kervyn l. c. p. 88.

1570, le 22e Octobre.

—

Wesenbeke, Depuis mes lettres escriptes, m'est venu advertence, de ce que le Duc d'Alve seroyt accordé avecq ceulx de Bois-le-ducq, pour leur décharge de la garnison qu'ilz ont présentement, moyennant la somme de quarante mille florins ou dallers, qu'ilz luy bailleront. Que toutesfois il ne fera sortir que les cinq Enseignes des huyct, en intention de mestre et repartir les mesmes cincq enseignes ès villes de Leyden et Delft, qui donne assez à présumer que ce sont à mesme intention pour les rançonner aussy par après, et retenir tout l'argent que de ce viendra pour luy, sans en rendre compte au Roy. Et comme cela ne pourroit que grandement servir à noz desseingz estans les ennemiz repartiz avecq si petit nombre, en si divers lieux, et mesmes aucuns telz, où les bourgeois et aultres inhabitans sont sans nombre beaucoup plus fortz, me samble que moyennant que les entreprinses sur Deventer et Utrecht puissent avoir quelque bon succès, ces aultres villes auroient tant meilleur moien pour se désempescher desdits garnisons, et serions par mesme voye tant plustost quictes et avecq tant moins de peine déschargez d'aultant d'ennemiz. Et comme je crains que s'il advient ainsi cela pourroit les faire reculer, et intimider les villes susdits de Leyden et Delft, ferez bien en cas qu'ilz s'addressent à vous leur faire entendre ce quo dessus, et leur remonstrer que cela ne peult servir que à leur advantaige, estans eulx beaucoup plus fortz que lesdits garnisons. Et ne vueillez faillir me

mander par le premier ce que vous en aurez entendu, avecq votre advis, comment en cela on se pourroit régler. Datum ut in literis.

Le XXij^e d'Octobre 1570.

GUILLAUME DE NASSAU.